

Maison des Microtechniques

Rapporteur : M. Vincent FUSTER, Vice-Président

Rappel

La Maison des Microtechniques, inscrite au 12^{ème} Contrat de Plan Etat-Région et au CIADT de Juillet 1999 a pour vocation de venir renforcer le pôle microtechnique bisontin.

Cette vocation se traduit par la mise en place et le rapprochement dans un même bâtiment :

- de structures d'accompagnement à la création d'entreprise innovante (incubateur),
- de capacités d'accueil de nouvelles entreprises (pépinière et hôtel d'entreprises),
- des services publics de recherche-développement en microtechniques (maison de la valorisation),
- d'équipements universitaires de caractérisation microtechnique (halle technologique),
- d'une salle blanche mise à disposition des industriels.

Ainsi structuré le projet se décompose en 2 parties :

- Une partie local d'activité : incubateur, pépinière et hôtel d'entreprises,
- Une partie locaux universitaires : maison de la valorisation, halle technologique et salle blanche.

Située sur TEMIS, la Maison des Microtechniques participera à la synergie recherche-formation-industrie, et à la fonction de vitrine et de promotion des savoir-faire microtechniques régionaux dévolues à TEMIS.

Etat d'avancement du projet

Le projet de construction de la maison des microtechniques a été déclaré d'intérêt communautaire par le Conseil de communauté du 21 décembre 2001. La CAGB en assure donc la maîtrise d'ouvrage.

Pour sa réalisation, une convention de mandat a été passée entre la CAGB et la SAIEMB en avril 2002.

Suite au concours de maîtrise d'œuvre, le cabinet LAMBOLEY ARCHITECTES a été désigné par le Conseil de communauté de Septembre 2002.

Après la phase d'études pour la réalisation de l'avant projet détaillé, une demande de permis de construire a été déposée en Mairie de la Ville de Besançon fin Mars 2003, pour un début de travaux courant de l'été 2003.

Avant de lancer les marchés inhérents, il convient de déposer auprès de Monsieur le Préfet la demande de financement de cette opération tel que prévu au CIADT de juillet 1999.

Financement de l'opération

Le coût total prévisionnel a été évalué à 6 707 756 € HT.

Le Conseil Régional de Franche-Comté a notifié au titre :

- de sa participation à la réalisation de la pépinière d'entreprises un financement de 228 700 €
- du volet territorial du contrat de plan Etat Région 2000-2006, un financement de 304 898 €

Le Conseil général du Doubs a notifié au titre :

- du contrat de plan Etat Région 2000-2006, un financement de 1 220 000 €
- du Contrat d'Initiative Territorial (CITE), un financement de 457 347 €

L'Université de Franche-Comté a notifié un financement de 76 225 €.

Le CIADT de juillet 1999 prévoit un financement de cette opération à hauteur de 1 524 490 €.

Le solde HT à la charge de la CAGB s'élève donc à 2 896 096 € HT.

La CAGB, en tant que maître d'ouvrage de cette opération, fera le portage de la TVA, et prendra en charge les financements non acquis, comme les éventuels surcoûts.

Tableau récapitulatif du plan de financement prévisionnel inscrit à la convention de mandat :

Dépenses HT		Recettes	
Charges foncières	190 700 €	Etat/ CIADT 99	1 524 490 €
Etudes, Honoraires, Contrôle	683 400 €	CG 25/ CPER	1 220 000 €
		CG 25/ CITE	457 347 €
Travaux	5 380 800 €	CRFC/ Pépinière CRFC/ Volet territorial du CPER	228 700 € (1,5 MF) 304 898 € (2 MF)
Assurances	82 700 €	Université FC	76 225 €
Frais maîtrise d'ouvrage	370 156 €	CAGB dont CAGB/ CPER	2 896 096 € 304 900 €
TOTAL HT	6 707 756 €		6 707 756 €

Le détail des coûts de travaux est précisé dans l'estimation financière de l'Avant Projet Définitif. Celle-ci intègre une extension de l'Hôtel d'entreprises de 160 m², ainsi qu'une adaptation au sol correspondant au calage du bâtiment à un niveau de 1,30 mètre de plus qu'à l'origine, et ce dans le respect du coût global de cette opération.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur la prise en charge des éventuels financements non acquis, comme des éventuels surcoûts de cette opération,
- approuve l'avant projet définitif dans le cadre du montant total budgétisé pour cette opération qui est de 6 707 756 €,
- autorise le Président à solliciter tout co-financier.

Pour extrait conforme,

Le Président